

lescop

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES  
ET PARTICIPATIVES

la démocratie nous réussit

# Les nouvelles ambitions des co-entrepreneurs

*Février 2012*

# Sommaire

Page 3

**L'édito de Patrick Lenancker, président des Scop**

Page 4

**Les Scop, les salariés co-entrepreneurs**

Page 5

**Un modèle entrepreneurial d'actualité**

Page 6

**Développement régulier et dynamique de création**

Page 8

**Une Scop n'est jamais seule**

Page 8

**Une solution pour la reprise et la transmission d'entreprise**

Page 9

**Des propositions pour les Pouvoirs publics**

Page 10

**Une nouvelle marque pour une nouvelle image**

Page 11

**Médias : 2012, des salariés en campagne !**

# L'édito de Patrick Lenancker, président des Scop

## **Le temps des co-entrepreneurs**

Entreprises fragilisées, restructurations, précarisation des métiers, dévitalisation des territoires, licenciements et destructions d'emplois, questionnements et mal-être des salariés qui s'interrogent sur le sens de leur travail... La situation économique et sociale actuelle suscite des interrogations fortes sur la pertinence du modèle capitaliste traditionnel conduit par des impératifs financiers.

La crise économique accentue cette remise en cause et fait émerger des attentes fortes. Décideurs, dirigeants d'entreprises, responsables politiques réfléchissent à des solutions pour recréer une économie qui serve la création de richesses et le bien commun, plutôt que la maximisation des patrimoines, et qui soit orientée sur le long terme plutôt que sur le court terme. De même, nombreux sont les dirigeants, cadres et salariés, qui sont aujourd'hui à la recherche de modèles différents, dans lesquels ils puissent s'épanouir professionnellement, leur permettant de s'exprimer, d'être reconnus et de bénéficier pleinement du fruit de leur travail.

Dans ce contexte, les Scop, Sociétés coopératives et participatives, peuvent apporter une réponse à ces attentes et sont au cœur de l'actualité. Leur projet : permettre aux hommes et aux femmes de devenir co-entrepreneurs en créant ou en reprenant collectivement leur propre entreprise. Les Scop permettent de partager équitablement les droits et les devoirs, la participation au capital, les décisions, les bénéfices. Elles ont pour objet de permettre aux salariés co-entrepreneurs de gagner collectivement leur indépendance et de pérenniser leur entreprise.

En développement régulier depuis quinze ans, les Scop restent encore peu connues de nombreux entrepreneurs et salariés auxquels elles peuvent apporter une réponse. C'est pourquoi elles réaffirment aujourd'hui leur identité et la réussite économique de leur modèle entrepreneurial.

Les Scop ont ainsi adopté en 2010 une nouvelle marque lisible et fédératrice et mène actuellement une campagne de communication d'envergure, dans la presse et sur internet, mettant en scène 5 Scop pour mieux faire connaître le modèle des co-entrepreneurs.

Dans ce contexte, les Scop formulent des propositions aux Pouvoirs publics, en réponse aux enjeux économiques et sociaux auxquels les PME/PMI sont confrontées, afin de faciliter le développement du modèle Scop et la pérennisation des savoir-faire et des emplois.

Patrick Lenancker, président des Scop.

## Scop : les salariés co-entrepreneurs

Les Scop - Sociétés coopératives et participatives - sont des entreprises dont les salariés sont associés majoritaires et vivent un projet commun en mutualisant équitablement les risques et les grandes décisions stratégiques. Rattachées au droit coopératif et au droit des sociétés commerciales, les Scop reposent sur un principe de démocratie d'entreprise et de priorité à la pérennité du projet.

### Des entreprises à part entière

Les Scop sont des entreprises qui opèrent comme les autres dans une économie de marché avec un impératif de profitabilité. Leur originalité : elles placent statutairement le salarié au cœur de l'entreprise : il s'engage financièrement et humainement, il devient un co-entrepreneur...

### Démocratie d'entreprise

Avec au moins 51 % du capital et 65 % des voix, les salariés associés participent aux grandes décisions stratégiques en assemblée générale selon le principe « 1 personne = 1 voix ». Les salariés qui deviennent associés d'une Scop développent un esprit de responsabilité et un esprit collectif. Associés au capital, aux décisions, aux résultats de l'entreprise, formés à ses rouages et à sa vie coopérative, ils travaillent en co-entrepreneurs et élisent les dirigeants de l'entreprise.

### Une répartition équitable des bénéfices

Dans une Scop, le partage du profit est équitable : une part pour tous les salariés, sous forme de participation et d'intéressement ; une part pour les salariés associés sous forme de dividendes, une part pour les réserves de l'entreprise.

### Une priorité à la pérennité de l'entreprise

Dans une Scop, les réserves sont impartageables. Elles vont contribuer, tout au long du développement de l'entreprise, à consolider les fonds propres et à assurer sa pérennité. Lors de leur départ de l'entreprise, l'apport en capital des co-entrepreneurs leur est remboursé sans plus-value.

# Un modèle entrepreneurial d'actualité

## Concilier performance économique et finalité humaine

L'épanouissement dans son métier, la qualification et la formation professionnelle sont au cœur de la vocation des Scop. Par nature, les salariés créent une Scop en vue « *d'exercer en commun leur profession dans une entreprise qu'ils gèrent directement ou par l'intermédiaire de mandataires désignés par eux et en leur sein* » (art. 1 de la loi du 19/7/78). La Scop offre à tous ses salariés la possibilité de gagner en responsabilités. Dans la pratique, nombreux sont les exemples de dirigeants ou cadres dirigeants de Scop qui ont réussi leur ascension professionnelle après avoir démarré à un poste subalterne, parfois sans aucun diplôme.

### > Donner du sens au travail et à l'entreprise

Devenir associé d'une Scop développe l'esprit de responsabilité et élargit la vision de l'entreprise. Chacun prend conscience de son rôle dans la chaîne de création de valeur. La Scop permet de faire naître un esprit collectif. Information et formation deviennent un réflexe naturel pour participer aux décisions. Il est nécessaire de s'initier aux notions clés de la gestion d'une entreprise.

### > Un développement économique durable

Alors que la société classique a pour finalité la rémunération des capitaux investis, la Scop considère « le capital » comme un outil au service d'un projet et des personnes qui le font vivre. Elle vise à pérenniser ce projet et l'emploi de ceux qui l'exercent, aux meilleures conditions possibles.

## Ancrage local des entreprises et de leur centre de décision

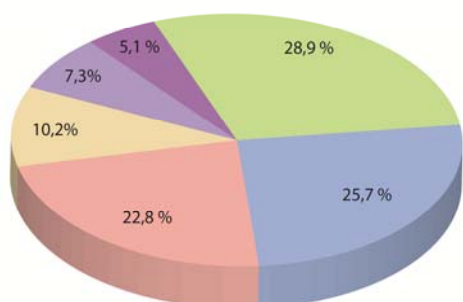
Dans le contexte mondial actuel, le modèle coopératif présente des atouts uniques : son mécanisme de constitution de fonds propres et la détention du capital en majorité par les co-entrepreneurs, préservent les Scop des OPA et maintiennent les centres de décisions sur le territoire d'appartenance de l'entreprise.

## Un modèle adapté à l'innovation et à tous les métiers

Souvent associées à des métiers anciens et des savoir-faire artisanaux, les Scop sont présentes dans tous les métiers, y compris les plus innovants comme les biotechnologies, l'édition de logiciels, le conseil en innovation...

Sur 39 107 salariés, 29 % sont dans le BTP (11 295), 23 % dans l'industrie (8 930) et 26 % dans les services de toutes natures (10 039 emplois).

A l'image de l'ensemble de l'économie, c'est dans les services que les effectifs salariés de Scop se sont le plus développés ces dix dernières années,



Des emplois dans tous les métiers

avec près de 4 000 emplois sur un total de 6 900 emplois supplémentaires tous métiers confondus (57 %).

## Développement régulier et dynamique de création

Les Scop connaissent un développement régulier en France depuis plus de dix ans.

À fin 2000, le nombre de Scop était de 1 426 et les salariés hors filiales de 32 247.

À fin 2010, le nombre de Scop était de 1 959 et les salariés de 39 107.

Sur le cumul des 5 dernières années, 2006 à 2010, 974 Scop et 6 378 nouveaux emplois ont été créés contre 684 Scop et 5 185 emplois lors des années 2001/2005.

Tous métiers confondus, leur chiffre d'affaires, leur valeur ajoutée et leurs fonds propres ont presque doublé en 10 ans, même si la crise économique de 2008 a ralenti le rythme de croissance du nombre de Scop.

### Chiffres clés

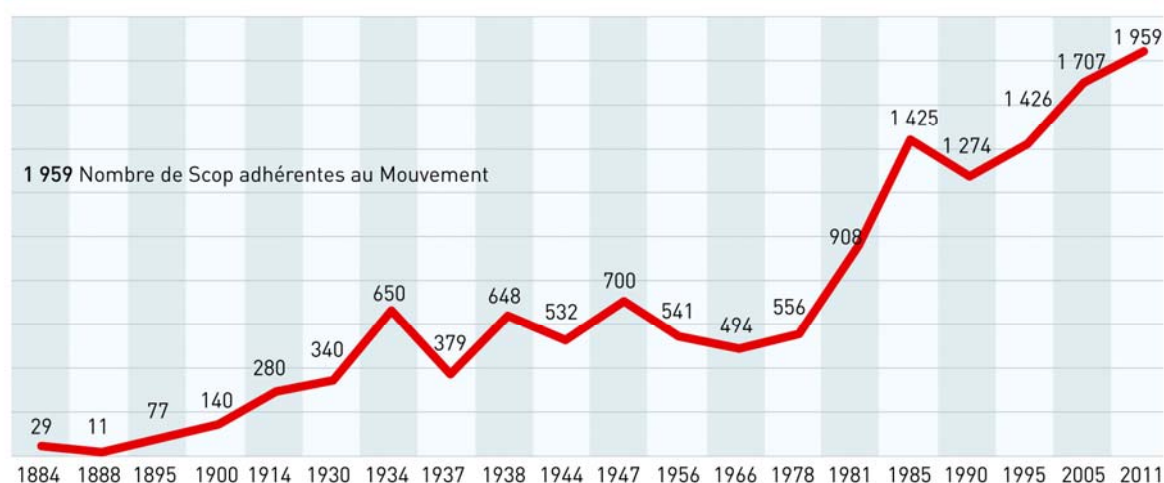
Scop (dont 117 Scic)	1 959
Salariés (hors filiales)	39 107
Chiffre d'affaires	3,5 milliards d'€
Valeur ajoutée	1,7 milliards d'€
Résultat net	115 millions d'€
Personnes (taille moyenne)	20
Pourcentage de salariés après plus de 2 ans	80 %

### Indicateurs clés par salarié

Chiffre d'affaires	105 151 €
Valeur ajoutée	50 550 €
Résultat	4 011 €
Capital social	6 614 €
Masse salariale moyenne	38 208 €
Participation, intéressement	2 446 €
Dividende moyen	551 €

## Evolution de la création des Scop

### Depuis plus de 120 ans, les Scop dans le sens de l'histoire



### > Une dynamique de progression

En 10 ans, 1 660 Scop et plus de 11 500 nouveaux emplois ont été créés. Sur 5 ans, les Scop progressent sensiblement : au plan démographique, le nombre de Scop progresse de 18,5 % et leurs effectifs salariés de près de 8 % entre 2005 et 2010. 208 Scop nouvelles ont été créées en

2010 contre 165 en 2008 (quelle que soit l'origine de la création, ex-nihilo, reprise ou transmission d'entreprise). Ces créations de Scop dépassent les 1 100 emplois.

### > Des entreprises pérennes

Aujourd'hui, le taux de survie à 3 ans des Scop s'élève à 74 % toutes origines de création confondues, contre 66 % pour la moyenne nationale (source Insee). Dans l'industrie, les Scop ont mieux résisté depuis dix ans que les autres PME grâce à leur gouvernance coopérative.

La gouvernance coopérative favorise la pérennité des Scop avec une part significative des résultats mis systématiquement en réserves, lesquelles restent dans le patrimoine de l'entreprise sans être distribuables aux associés. Les Scop disposent ainsi généralement de fonds propres plus importants que les entreprises traditionnelles, à taille et métier équivalents.

#### Sources et méthodologies

Les données démographiques sont issues de la base de données de la CG Scop à fin 2010 arrêtées au 30 avril 2011.

Certains légers écarts peuvent être constatés entre les données globales par secteur ou par métier en fonction de la qualité des éléments fournis par les Scop.

Les données économiques sont issues des déclarations des Scop adhérentes à fin 2009.

## Une Scop n'est jamais seule

Au démarrage et tout au long de la vie de leur entreprise, les salariés co-entrepreneurs bénéficient de l'accompagnement du réseau des Scop qui propose un service complet :

- > Accueil et suivi personnalisés par des professionnels de la création et de la transmission d'entreprise au sein de chaque Union Régionale des Scop, à chaque étape de la mise en œuvre et du développement du projet,
- > Accès à des solutions de financements originales et adaptées auprès des structures et partenaires financiers des Scop,
- > Appui spécifique des fédérations dans trois métiers : BTP, communication et industrie,
- > Formation des salariés et des dirigeants pour accompagner la création et le développement de l'entreprise,
- > Représentation auprès des instances régionales, nationales et internationales.

Le réseau des Scop est piloté par des membres élus issus des coopératives adhérentes. Son président, Patrick Lenancker, est appuyé par un Comité exécutif.

## Une solution pour la reprise et la transmission d'entreprise

### Les salariés peuvent reprendre collectivement leur entreprise

Sur les 1 660 coopératives créées ces 10 dernières années, 383 Scop sont issues de reprises ou transmissions d'entreprises. Elles ont représenté 26 % des nouvelles coopératives ces deux dernières années.

Moins de 8 % de ces reprises concernaient des redémarrages d'entreprises liquidées ou en redressement. La transformation en Scop résulte souvent du départ en retraite du dirigeant fondateur.

Un chef d'entreprise sur quatre est âgé de plus de 55 ans. Des dizaines de milliers d'entreprises vont se poser la question de leur avenir ces prochaines années et rechercher des repreneurs lors du départ du dirigeant à la retraite.

Soucieux de préserver leur emploi, connaissant parfaitement les forces et faiblesses de leur entreprise, les salariés peuvent prendre collectivement en main leur destin, pour autant qu'ils soient aidés et accompagnés, en termes d'organisation, de management et de financement. En les associant aux décisions et en leur donnant la majorité du capital, la Scop encourage la motivation et la fidélité des équipes.

### Une solution adaptée pour les PME industrielles

Dans le contexte d'une industrie française qui se fragilise malgré l'existence de plusieurs champions mondiaux, les Scop peuvent apporter une réponse avec leur modèle non opéable et par nature tourné vers la pérennité des savoir-faire et des emplois. A l'occasion du lancement des Etats généraux de l'industrie, le 15 octobre 2010, Christian Estrosi, ministre de l'Industrie, a proposé pour les PME/PMI de moins de 100 salariés « *de développer le modèle de l'entreprise coopérative [...] dont les salariés sont motivés par leur statut de co-entrepreneur, impliqués dans la performance économique à long terme de leur entreprise. Ce modèle, parfaitement adapté aux secteurs les plus dynamiques et les plus innovants, est également un outil du patriotisme économique : la détention de la majorité du capital par les salariés préserve ces*

*entreprises ; et le fait qu'une part significative des bénéficiaires ne soit pas distribuée est particulièrement intéressant en termes de fonds propres ».*

De fait, quelque 360 Scop, représentant 8 930 emplois, sont présentes dans l'industrie. Plus de 70 % des emplois dans les Scop de l'industrie correspondent à des entreprises issues de reprises d'entreprises. A l'inverse de la tendance structurelle à la désindustrialisation, les Scop de l'industrie et de la métallurgie poursuivent leur progression depuis 5 ans : elles créent des emplois (5,3 %) et elles sont plus nombreuses (7,3 %), témoignage de la réussite des opérations de reprise d'entreprise par leurs salariés. Impactées par la crise économique depuis 2008, les Scop de l'industrie résistent néanmoins à la baisse des carnets de commandes et à la concurrence des prix grâce à une politique de long terme et à des fonds propres caractéristiques de la gouvernance coopérative.

## Des propositions pour les Pouvoirs publics

Conscientes des atouts de leur modèle fondé sur une gouvernance de long terme favorisant les fonds propres de l'entreprise, son indépendance et son ancrage local durable, les Scop formulent plusieurs **propositions** visant à :

- > **Favoriser à la fois l'émergence d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) performantes et durables**
- > **Maintenir en France les emplois des PME, notamment industrielles.**

**Parmi ces propositions :**

- > **Faciliter la reprise d'entreprises par les salariés en Scop**  
Départ des actionnaires, départ à la retraite du dirigeant, absence de repreneur, difficultés économiques... Les circonstances qui mettent en péril l'avenir des PME sont nombreuses. Dans ce contexte, les Scop proposent que les Pouvoirs publics encouragent davantage la reprise d'entreprise en Scop par les salariés. Dans les cas d'entreprises en difficultés, mais économiquement viables après restructuration, les ARCE (Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprises) ne sont versées aux salariés que s'ils sont déclarés demandeurs d'emploi et que leur entreprise a été liquidée. Les Scop proposent que cette aide, ou une nouvelle aide à créer, puisse être versée sans interruption de l'activité, afin d'accroître les chances de succès de ces reprises.
- > **Favoriser l'émergence de Scop et Scic dans des secteurs d'activités ou filières considérés comme stratégiques compte tenu du caractère non opéable de ces statuts**  
Cette solution permettrait d'ancrer durablement des actifs clés tels que des brevets, des laboratoires de recherche, des sites de production, dans des filières stratégiques (filières énergie, alimentaire, logistique...) sur le territoire français.
- > **Accorder les mêmes garanties aux salariés risqueurs qu'aux professionnels du capital-risque**  
La CG Scop propose que les salariés qui investissent pour reprendre leur entreprise bénéficient du même niveau de garantie de leur investissement que les professionnels du capital-risque, soit 50 %.

# Une nouvelle marque pour une nouvelle image

Peu ou mal connues, les Scop sont déterminées à promouvoir ce qu'elles sont réellement, les atouts de leur modèle coopératif, l'adaptabilité de leur modèle à tous les métiers et la réalité de leurs performances économiques et sociales.

Dans cet esprit, elles ont lancé en 2010 **la marque « Les Scop »**

- > **Une nouvelle appellation** : « Les Scop », qui marque à la fois l'identité propre des Scop, et l'ajout d'un article « les » marquant le collectif, qui caractérise les co-entrepreneurs.
- > **Un déroulé « Sociétés coopératives et participatives »** qui remplace le mot « production » devenu obsolète et restrictif, par le mot « participatif », plus explicite quant aux pratiques des Scop et des autres coopératives qu'elles accompagnent (Scic notamment).
- > **Une signature « la démocratie nous réussit »**, témoignage de ce qui singularise le projet coopératif des Scop : la démocratie d'entreprise.
- > **Un nouveau logo**, fortement typographique, avec des couleurs à la fois humaines, chaudes et institutionnelles.
- > **Un symbole** qui, à partir de deux S rapprochés, forme un maillon, signe de la solidarité propre à l'engagement collectif des co-entrepreneurs.

# Médias

## 2012 : des salariés en campagne !

L'affaire SeaFrance vient de faire connaître pendant un mois le statut Scop à tous les français. Quelle que soit l'issue du projet, celui-ci a constitué une exceptionnelle opportunité pour la Confédération générale des Sociétés coopératives et participatives de prendre la parole sur le plan médiatique. Les médias ont en effet donné un large écho de la réalité des Scop : des entreprises qui réussissent économiquement et humainement, inscrivent leur projet dans la durée, subissent la crise mais trouvent dans le statut Scop des atouts spécifiques qui leur permettent de résister plutôt mieux que les entreprises classiques, notamment parce que les salariés sont majoritaires et participent aux grandes décisions.

La campagne publicitaire qui démarre fin janvier autour du Salon des Entrepreneurs de Paris, apporte à sa manière la preuve de cette réalité.



### Motion Twin, Scop en Aquitaine

13 salariés, tous associés. Business : conception de jeux vidéo. Best seller : « Hordes », 1<sup>e</sup> jeu de survie gratuit dans un monde hostile peuplé de zombies ! Signe particulier : un statut aussi innovant que son activité. Conséquences : participation équitable aux décisions, rémunérations proches de l'égalité entre salariés. Objectif secondaire : éviter, un jour, que des actionnaires non salariés s'emparent du trésor de guerre. Comme beaucoup d'autres Scop, Motion Twin fait du profit et il est partagé par tous.



### Macoretz, Scop en Pays de Loire

Une entreprise générale du bâtiment à l'expertise reconnue, en particulier sur les maisons en ossature bois. Et un projet coopératif partagé qui réunit aujourd'hui 150 salariés dont 80 sont associés. La capacité à évoluer en restant fidèle à ses valeurs explique sans doute pourquoi Macoretz fête, cette année, ses 25 ans d'existence consacrée à la qualité de ses maisons comme à celle de ses relations humaines.



### Aerem, Scop en Midi Pyrénées

Airbus, Rockwell, Goodrich et bien d'autres industriels exigeants apprécient la polyvalence technique de cette entreprise de mécanique et sa capacité à proposer des solutions sur-mesure : du prototype à la série industrialisée, à l'image de ces bancs de tests de circuits avion. Ici, l'innovation est une stimulation, le partage et la complémentarité humaine, une richesse, et le statut Scop, un atout supplémentaire pour relever les défis techniques.



## UTB, Scop en Ile-de-France

Comme le château de Vaux le Vicomte, tout bâtiment doit sa pérennité au bon état de sa couverture qui le protège des intempéries. Sa pérennité, UTB la doit pour une large part à son statut juridique de Société coopérative et participative qui fait de la dimension sociale de l'entreprise non pas une contrainte mais un facteur de compétitivité. Les 900 salariés, dont 336 associés, fêteront en 2013 les 80 ans d'existence de leur Scop.



## Ceralep, Scop en Rhône-Alpes

Un savoir-faire centenaire : les isolateurs électriques en porcelaine à forte résistance mécanique. Un atout : l'impact environnemental limité de ce matériau. Une position reconnue mondialement. Et une fierté : le statut Scop. En 2004, la stratégie d'un fonds de pension conduit Ceralep à la liquidation judiciaire. 52 salariés décident de se mobiliser et redémarrent l'activité. Aucun aujourd'hui ne regrette son choix. Ceralep a réalisé 6,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2011.

D'autres portraits de Scop à découvrir sur notre site  
[www.les-scop.coop](http://www.les-scop.coop)

## Contact presse :

**Malek Prat**

Ozinfos

10, rue Faubourg-Poissonnière

75010 Paris

Tel : 01 42 85 47 32

[scop@ozinfos.com](mailto:scop@ozinfos.com)

la démocratie nous réussit

**lescop**

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES  
ET PARTICIPATIVES